



Conflit entre parent et soeur

Par **papimami**, le **31/05/2017** à **11:31**

bonjour,

je vous expose mon cas : depuis plusieurs années je n ai plus de contact avec mes parents et ma seule sœur. Mes parents ont toujours privilégié ma sœur et j ai coupé les ponts pour résumer la situation. Ma sœur est âgée de 48 ans et profite depuis plus de 20 ans un maximum de l argent de mes parents. moi j en ai 56. je suis tombee sur des virements bancaires. ma sœur a acheté deux maisons et mes parents ont pratiquement payer tous les travaux, pour l achat des maisons je ne sais pas trop. des vacances payés également sans compter d autres choses également. à un certain moment j ai posé des questions à mes parents qui nient en bloc alors que j ai des preuves en main. est ce que je peux faire quelque chose vis à vis de mes parents ou de ma sœur pour rectifier les choses du vivant des parents ou sinon quoi faire lors de leurs décès... que je ne souhaite pas mais j appréhende ce moment pour régler les choses.

si je n ai la possibilité de ne rien faire pour l instant comment faire par la suite.

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **31/05/2017** à **11:41**

Bonjour,

De leur vivant, vos parents ont le droit de faire ce qu'ils veulent, c'est apparemment leur volonté(s'ils "nient").

"Par la suite" c-à-d au moment de leur décès, vous pourrez tenter une action SI il y a attente à votre réserve héréditaire, soit 1/3 du patrimoine.

Par **morobar**, le **31/05/2017** à **17:44**

Bonjour,

Même s'il n'y a pas atteint à la réserve, on peut demander le rattachement de toutes ces donations à la masse successorale.

Mais bien sur il faut prouver l'existence et les montants.